



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT
DE PLEIN AIR
DE LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**

**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES
SEANCE DU 5 AVRIL 2024**


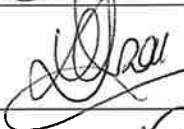

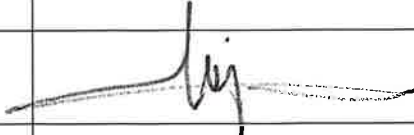

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 9h30, la Commission de délégation de service public constituée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, s'est réunie dans les locaux de l'Hôtel de Ville en vue d'émettre un avis sur les offres reçues pour la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Date de convocation : 19/03/2024

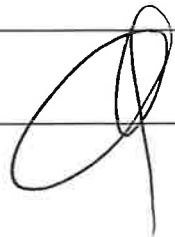
Secrétaire de Séance : Service des Marchés Publics

La commission est composée comme suit :

• **Membres à voix délibérative :**

Prénom Nom	Qualité	Signature
Germain ROESCH	Maire-Adjoint, représentant de M. Sylvain BERRIOS, Maire, Président de droit, excusé	
Carole DRAI	Titulaire	
Yasmine CAMARA	Titulaire	
Henri PETTENI	Titulaire	
Vincent PUIG	Titulaire	
Pascale MOORTGAT	Suppléante	
Laurence COULON	Suppléante	
Pierre-Michel DELECROIX	Suppléante	
Loïc KERMAGORET	Suppléant	
Céline VERCELLONI	Suppléante	

• **Membres à voix consultative :**

Prénom Nom	Qualité	Signature
	Représentant de la Trésorerie Principale	
	Représentant du ministre chargé de la concurrence	
Jean-Michel BOURJOT	Services économiques	

Le quorum est atteint : OUI / ~~NON~~

La Commission peut, ~~ne peut pas~~ valablement délibérer.

La séance est ouverte.

1. PROCEDURE

Objet : Délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Passation : Articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 du Code général des collectivités territoriales et selon une " procédure ouverte " en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat Corsica Ferries (15 décembre 2006 Req n°298618).

Date d'envoi de la publicité : le 13 février 2024

Date limite de réception des candidatures et des offres : le 15 mars 2024 à 11 heures

Analyse des candidatures par la Commission de délégation de service public :
le 19 mars 2024

2. CANDIDATURES RECUES

Trois offres ont été reçues avant la date et l'heure limite de remise des plis :

Sociétés candidates	
1	La société DADOUN PERE ET FILS Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 125 124.06 euros, Domiciliée 125-127 boulevard du Général Giraud 94100 Saint-Maur-des-Fossés Enregistrée au RCS de Créteil sous le numéro 417708838
2	MARNE BOIS MARKETS Domicilié 1 Place Uranie 94340 JOINVILLE LE PONT
3	La société LES FILS DE MADAME GERAUD Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 920.000 euros, Domiciliée 27 boulevard de la République, 93190 Livry-Gargan Enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 449513639

Après examen des garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, en application de l'article L.1411-1 du CGCT, la Commission réunie le 19 mars 2024 a admis les entreprises suivantes à remettre une offre :

- La société DADOUN Père et Fils
- La société LES FILS DE MADAME GERAUD

Dans sa séance du 5 avril 2024, la Commission a procédé à l'ouverture des offres des candidats qui ont été précédemment admis par la Commission à présenter une offre.

3. OFFRES RECUES

Deux offres ont été ouvertes et analysées.

Ce sont, par ordre alphabétique, les opérateurs économiques suivants :

- **DADOUN Père et Fils**
- **LES FILS DE MADAME GERAUD**

La Commission procède elle-même à l'examen des offres au regard des critères de jugement des offres.

Le rapport d'analyse des offres de la Commission est annexé au présent procès-verbal.

4. AVIS DE LA COMMISSION

Après examen des offres initiales, la Commission est d'avis

- à la majorité
- à l'unanimité

que M. le Maire engage librement toute discussion utile avec les candidats suivants :

- **DADOUN Père et Fils**
- **LES FILS DE MADAME GERAUD**

La Commission a levé la séance et dressé le présent procès-verbal signé par ses membres
à 11h20

5. OBSERVATIONS